

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **jeudi 17 mars 2022** à compter de **11 h 45**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Simon Madore, maire
Madame Sylviane Ferland, conseillère
Madame Guylaine Blouin, conseillère
Monsieur Gaétan Labelle, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Simon Madore.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général
Monsieur Benoit Marquis, trésorier
Madame Geneviève Dupras, greffière

Sont absents :

Monsieur Vincent Brochu, conseiller
Monsieur Denis Hébert, conseiller
Monsieur Guy Jubinville, conseiller

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. FINANCES**
 - 2.1 Entente pour le financement du projet d'habitation Quartier de la Vallée et autorisation de signature
- 3. ADMINISTRATION ET CONSEIL**
 - 3.1 Transaction et quittance dossier: 450-17-007916-209
- 4. SERVICES EXTÉRIEURS**
 - 4.1 Rejet de la soumission reçue relativement pour l'approvisionnement de sel à adoucisseur de type hygrade alimentaire sans YPS pour une période de 3 ans, processus d'appel d'offres 2022-08
 - 4.2 Réquisition numéro 2022-31 au montant de 25 685 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat de tables de pique-nique et de bancs pour la piste cyclable
- 5. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

22-03-36386

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

RÉSOLUTION 22-03-36386

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. FINANCES

22-03-36387

2.1 ENTENTE POUR LE FINANCEMENT DU PROJET D'HABITATION QUARTIER DE LA VALLÉE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 22-03-36387

CONSIDÉRANT que le projet d'habitation Quartier de la Vallée situé dans la Ville de Coaticook, a été déposé à la Société dans le cadre du programme Accès-Logis Québec;

CONSIDÉRANT que ce projet de 21 logements éprouve des difficultés à compléter son montage financier considérant les coûts de construction élevés;

CONSIDÉRANT que ce projet requiert un soutien financier;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'autoriser le maire et la greffière à signer une entente de financement pour le projet de construction d'habitation Quartier de la Vallée, advenant l'obtention d'une aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADMINISTRATION ET CONSEIL

22-03-36388

3.1 TRANSACTION ET QUITTANCE DOSSIER: 450-17-007916-209

RÉSOLUTION 22-03-36388

CONSIDÉRANT qu'un litige lie la Ville de Coaticook et la compagnie Construction Olivier & Lyonnais inc. relativement à des travaux au Centre Récréatif Gérard-Couillard, à Coaticook

CONSIDÉRANT que le ou vers le 22 octobre 2020, Construction Olivier & Lyonnais inc. déposait une Demande introductive d'instance à l'encontre de la Ville dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 450-17-007916-209;

CONSIDÉRANT que les Parties désirent mettre fin définitivement et totalement au litige qui les oppose, et ce, sans préjudice ni admission aucune autre que celles expressément mentionnées;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT qu'une entente à l'amiable est intervenue entre les Parties et que les termes et modalités de cette entente sont prévus à la présente Transaction et quittance;

CONSIDÉRANT que dans l'unique but de mettre fin définitivement et totalement au litige qui oppose les Parties et sans admission aucune, la Ville de Coaticook accepte de verser à Construction Olivier & Lyonnais inc. la somme de 58 000 \$ en capital, taxes, frais et intérêts ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'autoriser le maire et la greffière à signer l'entente TRANSACTION ET QUITTANCE entre les parties et d'affecter la dépense de 58 000 \$ au poste budgétaire 22-901-91-725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. SERVICES EXTÉRIEURS

22-03-36389

- 4.1 REJET DE LA SOUMISSION REÇUE RELATIVEMENT POUR L'APPROVISIONNEMENT DE SEL À ADOUCISSEUR DE TYPE HYGRADE ALIMENTAIRE SANS YPS POUR UNE PÉRIODE DE 3 ANS, PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES 2022-08

RÉSOLUTION 22-03-36389

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook avait requis une soumission pour l'approvisionnement de sel à adoucisseur de type hygrade alimentaire sans YPS pour une période de 3 ans;

CONSIDÉRANT qu'afin de réaliser un tel projet, la Ville de Coaticook avait publié un avis sur le site SEAO, tel que requis par la loi;

CONSIDÉRANT que la soumission reçue n'est pas conforme;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de rejeter la soumission reçue relativement à l'approvisionnement de sel à adoucisseur de type hygrade alimentaire sans YPS pour une période de 3 ans, processus d'appel d'offres 2022-08 et de retourner en appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-03-36390

- 4.2 RÉQUISITION NUMÉRO 2022-31 AU MONTANT DE 25 685 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT DE TABLES DE PIQUE-NIQUE ET DE BANCS POUR LA PISTE CYCLABLE

RÉSOLUTION 22-03-36390

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire faire l'achat de tables de pique-nique et de bancs pour la piste cyclable;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits achats;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu deux offres, mais a retenu la plus basse, conformément aux règles prévues au règlement de gestion

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

contractuelle, soit celle de la compagnie Équiparc au montant de 25 685 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie Équiparc;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2022-31 pour l'achat de tables de pique-nique et de bancs pour la piste cyclable auprès de la compagnie Équiparc au montant de 25 685 \$ plus les taxes applicables et d'affecter 50 % de la dépense à l'excédent de fonctionnements non affectés – surplus libre, poste numéro 02-920-07-720 et 50 % au Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (véloce III) - Volet 2 - Amélioration des infrastructures de transport actif 2021-2022, poste numéro 02-920-07-720.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

22-03-36391

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 22-03-36391

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU que la séance soit close à 11 h 57.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Simon Madore, maire

Geneviève Dupras, greffière